



PRM 12 RP

Version 3 / F
10200001933

1/10

Date de révision: 07.11.2012
Date d'impression: 07.11.2012

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial PRM 12 RP
Code du produit (UVP) 05927161

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Régulateur de croissance

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.
Bayer CropScience
16, rue Jean Marie Leclair
69009 Lyon
France

Service responsable E-mail : fds-france@bayercropscience.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi Irritant, R41

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Xi Irritant, R41

2.2 Éléments d'étiquetage

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Ethéphon

Symbole(s)

Xi Irritant

Phrase(s) R

R41 Risque de lésions oculaires graves.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

**PRM 12 RP**Version 3 / F
102000001933

2/10

Date de révision: 07.11.2012
Date d'impression: 07.11.2012

Phrase(s) S	
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2 Mélanges****Nature chimique**Concentré soluble (SL)
Ethéphon 120 g/l**Composants dangereux**Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE
Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom	No.-CAS / No.-CE	Classification		Concentration [%]
		Directive 67/548/CEE	Règlement (CE) No 1272/2008	
Ethéphon	16672-87-0 240-718-3	Xn; R20/21 C; R34 R52/53	Acute Tox. 4, H332 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Chronic 3, H412	11,40

Autres informations

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours****Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

Contact avec la peau

Laver immédiatement avec du polyéthylèneglycol 400 puis avec beaucoup d'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux



PRM 12 RP

Version 3 / F
102000001933

3/10

Date de révision: 07.11.2012
Date d'impression: 07.11.2012

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Contrôler l'équilibre acido-basique pour l'acidose métabolique, qui doit être traitée de façon standard avec du bicarbonate de sodium. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Local: Brûlures de la peau et des muqueuses

Systémique: Irritation gastro-intestinale, Ce produit provoque l'inhibition réversible de la cholinestérase sans effets à long terme.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques

NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !

Traitement

Traiter de façon symptomatique.

Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

Contre-indication: atropine.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Poudre sèche

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :

Oxyde de carbone (CO)

Oxydes d'azote (NO_x)

Oxydes de phosphore

Acide chlorhydrique (HCl)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE



PRM 12 RP

Version 3 / F
10200001933

4/10

Date de révision: 07.11.2012
Date d'impression: 07.11.2012

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer le produit par pompage, aspiration ou fixation à l'aide d'un adsorbant sec et inerte.

Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.

Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre 13.
"Considérations relatives à l'élimination".

Conseils supplémentaires

Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.

Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur original.

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié

PEhd (polyéthylène haute densité)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

**PRM 12 RP**Version 3 / F
102000001933

5/10

Date de révision: 07.11.2012
Date d'impression: 07.11.2012**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Valeur limite d'exposition**

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Mise à jour	Base
Ethéphon	16672-87-0	1,4 mg/m ³ (OES BCS)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme Liquide, limpide à légèrement turbide



PRM 12 RP

Version 3 / F
102000001933

6/10

Date de révision: 07.11.2012
Date d'impression: 07.11.2012

Couleur	jaune à gris
pH	0,7 - 1,2 à 1 % (23 °C) (eau désionisée)
Point d'éclair	> 100 °C Sans objet; solution aqueuse
Densité	env. 1,06 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	soluble

9.2 Autres données

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique
170 °C

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

Corrosif pour les métaux en présence d'eau ou d'humidité.

Risque de dégagement d'éthylène en cas d'augmentation de pH.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Aluminium, Des métaux

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Irritation de la peau Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.



PRM 12 RP

Version 3 / F
102000001933

7/10

Date de révision: 07.11.2012
Date d'impression: 07.11.2012

Irritation des yeux	Irritation sévère des yeux. Compte tenu de son pH inférieur à 2 cette formulation est considérée comme étant sévèrement irritante pour les yeux.
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman La valeur fournie concerne la matière active technique éthéphon. Non sensibilisant. (souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL) La valeur fournie concerne la matière active technique éthéphon.
Evaluation de la toxicité à dose répétée	Ethéphon : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.
Evaluation de la mutagénèse	Ethéphon : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.
Evaluation de la cancérogénicité	Ethéphon : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.
Evaluation de la toxicité pour la reproduction	Ethéphon : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.
Evaluation de la toxicité pour le développement	Ethéphon : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)) 720 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique éthéphon.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Puce aquatique (<i>Daphnia magna</i>)) > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique éthéphon.
Toxicité des plantes aquatiques	CE50 (<i>Chlorella vulgaris</i> (algue d'eau douce)) 32 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique éthéphon. CE50 (<i>Selenastrum capricornutum</i>) 13 mg/l Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique éthéphon.



PRM 12 RP

Version 3 / F
10200001933

8/10

Date de révision: 07.11.2012
Date d'impression: 07.11.2012

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Non applicable pour ce mélange.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Non applicable pour ce mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Non applicable pour ce mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sans objet car une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire
Pas d'autre effet à signaler.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	3265
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ETHEPHON SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	NON
Code danger	80
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.



PRM 12 RP

Version 3 / F
10200001933

9/10

Date de révision: 07.11.2012
Date d'impression: 07.11.2012

IMDG

14.1 Numéro ONU	3265
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (ETHEPHON SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	NON
Segregation group according 5.4.1.5.1.11	IMDG SEGREGATION GROUP 1 - ACIDS

IATA

14.1 Numéro ONU	3265
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (ETHEPHON SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	NON

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : U (Toxicité aiguë peu probable en usage normal)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Sans nomenclature

Prévention médicale

Non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3



PRM 12 RP

Version 3 / F
102000001933

10/10

Date de révision: 07.11.2012
Date d'impression: 07.11.2012

R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R34	Provoque des brûlures.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N° 453/2010.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.